




















# PLAN DE DÉCONFINEMENT CLUBS

	Du 22 juin au 11 juillet 2020	
	Pratiquant encadré	Animateur encadrant dans un club FFRandonnée
<b>i PRÉCAUTIONS</b>		
<b>Port du masque</b>		Conseillé avant et après la sortie Fortement déconseillé pendant l'activité, appliquer la distanciation physique
<b>Distanciation physique : 4m2/pers</b>		A adapter à la vitesse de progression (2 mètres entre chaque pratiquant pour une marche à 4 km/h, 5 mètres pour une marche rapide ou nordique à 6 km/h, 1,5 mètres sur les côtés) et à la fréquentation de l'espace de pratique (mettre temporairement le masque si nécessaire)
<b>Utilisation de gel hydroalcoolique</b>		Obligatoire
<b>Si symptômes du COVID-19</b>	Restez chez soi Prévenir immédiatement l'animateur si des signes apparaissent dans la semaine suivant une sortie groupe	Restez chez soi Prévenir immédiatement le Président du club si des signes apparaissent dans la semaine suivant une sortie groupe
<b>Kit sanitaire personnel composé de : 1 masque, gel hydroalcoolique, lingettes désinfectantes pour les surfaces et matériels, petit morceau de savon, 1 sac poubelle</b>	Préconisé	Obligatoire
<b>Matériels liés à la pratique</b>	Préconisation d'utilisation de son matériel personnel. -Prêt matériel par le club non conseillé. -Échange de matériel entre participants non conseillé.	Préconisation d'utilisation de son matériel personnel. -Prêt matériel par le club à ne pas organiser ou avec une désinfection systématique. -Échange de matériel entre participants à déconseiller.
<b>Attestation</b>		Sans attestation
<b>Durée de pratique</b>		Sans limitation de durée de pratique
<b>Vestiaires</b>		Se conformer aux conditions d'utilisation demandées par le gestionnaire
<b>Locaux</b>		Se conformer aux conditions d'utilisation demandées par le gestionnaire
<b>👤 PUBLICS</b>		
<b>Type</b>	-Tous les licenciés -Non licenciés dans le cadre d'une sortie à l'essai avec son matériel personnel.	Tous les animateurs
<b>Nombre</b>		Absence de limitation
<b>😊 ENCADREMENT</b>		
<b>Inscription aux sorties</b>	Sur inscription si possible Liste des participations à archiver pour assurer un suivi en cas de contamination de l'un d'entre eux	Sur inscription si possible Liste des participations à archiver pour assurer un suivi en cas de contamination de l'un d'entre eux
<b>Animation</b>	L'animateur rappelle les gestes barrières Distanciation physique à respecter	Nomination d'un serre file ou un assistant chargé de rappeler les gestes barrières, et de participer à assurer la sécurité du groupe du fait de la distanciation physique

	Pratiquant encadré	Animateur diplômé encadrant dans un club FFRandonnée
<b>Conseils pédagogiques</b>		Une distanciation d'au moins un mètre devra être respectée entre l'animateur et le pratiquant Les conseils pratiques ne donneront lieu à aucun contact physique
<b>Sorties labellisées Rando Santé</b>		Autorisées
<b>Protocole sanitaire dans le cadre d'une potentielle contamination</b>	 <p>-En cas de signes de maladie (fièvre, toux) dans la quinzaine suivant une sortie encadrée le pratiquant doit prévenir immédiatement le club (animateur ou président) qui en informera rapidement les autres participants. -La personne malade devra consulter et se faire tester. -Chacun devra s'isoler en tant que cas contact et ne revenir aux sorties du club qu'en cas de négativité du test du premier cas ou après la période d'incubation de 14 jours pour éviter d'autres contamination. Si le premier cas est positif, il est fortement recommandé à tous de se faire tester.</p>	 <p>-L'animateur doit porter à connaissance des pratiquants les gestes barrières, les consignes et conseils de pratique, le protocole sanitaire en cas de signes de maladie ou de potentielle contamination. -En cas de signes de maladie (fièvre, toux) dans la quinzaine suivant une sortie encadrée le pratiquant doit prévenir immédiatement le club (animateur ou président) qui en informera rapidement les autres participants. -La personne malade devra consulter et se faire tester. -Chacun devra s'isoler en tant que cas contact et ne revenir aux sorties du club qu'en cas de négativité du test du premier cas (l'animateur peut l'inciter à communiquer ce résultat) ou après la période d'incubation de 14 jours pour éviter d'autres contamination. Si le premier cas est positif, il est fortement recommandé à tous de se faire tester.</p>
 <b>TRANSPORTS</b>		
<b>Transport individuel</b>		Conseillé
<b>Transports en commun</b>		Dans le strict respect des gestes barrières et dans la mesure du possible de la distanciation physique
<b>Covoiturage et mini-bus</b>		Avec port du masque et dans le strict respect des gestes barrières, en ouvrant la fenêtre plutôt qu'en utilisant la climatisation
 <b>ESPACE DE PRATIQUE</b>		
<b>Distance du domicile</b>		Sans limitation
<b>Législation en vigueur :</b> Préfecture, Mairie, ONF, Parc Naturel, Parc urbain, espace maritime...		Dans les espaces ouverts autorisés A vérifier localement et à respecter
<b>Cotation</b>		-Eviter toute sortie nécessitant une sécurisation par contact physique -Si reprise de l'activité, débiter avec des sorties faciles puis augmenter progressivement le niveau
<b>Espace de pratique</b>		 Favoriser les espaces et itinéraires les moins fréquentés
 <b>CONVIVIALITÉ</b>		
<b>Partage de repas, pots, festivités</b>	 À éviter Avec distanciation pour le pique-nique	 À ne pas organiser et éviter Avec distanciation pour le pique-nique
<b>Discussions en présentiel</b>		Avec distanciation et masque si possible
 <b>COMPÉTITIONS</b>		Avec accord préfectoral, respect des gestes barrières et de la distanciation, et moins de 5 000 personnes

	Pratiquant encadré	Animateur diplômé encadrant dans un club FFRandonnée
 <b>MANIFESTATIONS GRAND PUBLIC</b>		<b>interdites</b>
 <b>SÉJOURS ET VOYAGES</b>		<b>Autorisés</b>
 <b>FORMATION</b>	 <p>-Possible en salle avec plus de 10 personnes si respect des gestes barrières, d'un espace minimum de 4m2 par personnes, et des règles de l'établissement</p> <p>-Conseillé en distanciel et en extérieur</p> <p>-Les séquences de mise en situation d'activité physique peuvent dorénavant s'organiser sans limitation de nombre de participant</p>	
 <b>SEANCE DE TRAVAIL, REUNIONS ET ORGANISATION</b>		 <p>Privilégier la visio ou l'audioconférence pour les réunions d'animateurs pour construction notamment du calendrier de sorties du club</p>
 <b>ACCIDENT</b>	 <p>Les personnes portant secours mettront un masque et se désinfecteront les mains si possible avant de porter secours à la victime sauf en cas d'extrême urgence</p>	 <p>Les animateurs portant secours mettront un masque et se désinfecteront les mains si possible avant de porter secours à la victime sauf en cas d'extrême urgence</p>
 <b>VOTRE CONTACT PRIVILÉGIÉ</b>	<p><b>Votre club</b></p> <p><b><u>Votre comité départemental</u></b></p> <p><b><a href="mailto:info@ffrandonnee.fr">info@ffrandonnee.fr</a></b></p>	<p><b><u>Votre comité départemental</u></b></p> <p><b><a href="mailto:association@ffrandonnee.fr">association@ffrandonnee.fr</a></b></p>

Suivez les recommandations de la FFRandonnée et l'évolution du plan de reprise de l'activité régulièrement mis à jour sur le site **[www.ffrandonnee.fr](http://www.ffrandonnee.fr)**